



Saint-Jean-de-Luz et Ciboure s'allient pour collecter et valoriser les mégots de cigarette

Les communes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure ont officialisé ce lundi 5 juin un partenariat avec la société Alcome et l'association Tree6clope.

L'occasion de rappeler qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Chaque année, 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées de manière inappropriée sur l'espace public. Cela représente environ 7,7 milliards de mégots abandonnés dans la nature. Faute de savoir combien le sont sur les seules communes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, la lutte contre ce fléau environnemental, qui frappe partout, est d'autant plus impérieuse qu'environ 40 % de ces mégots échouent dans les rivières, les mers et les océans.

Cette...

Chaque année, 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées de manière inappropriée sur l'espace public. Cela représente environ 7,7 milliards de mégots abandonnés dans la nature. Faute de savoir combien le sont sur les seules communes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, la lutte contre ce fléau environnemental, qui frappe partout, est d'autant plus impérieuse qu'environ 40 % de ces mégots échouent dans les rivières, les mers et les océans.

Cette donnée catastrophique, « qui participe directement à la dégradation des eaux de baignade puisqu'un seul mégot, d'un tiers de gramme, peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, soit trois baignoires », appuie-t-on, a poussé les maires des communes de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure à adopter « une action conjointe pour faire changer durablement les comportements à l'échelle de la baie », énoncent d'une voix Jean-François Irigoyen et Eneko Aldana-Douat.

Cette stratégie officialisée ce lundi 5 juin, en mairie luzienne, passe par la signature d'un partenariat avec la société Alcome, représentant de la filière de responsabilité élargie des producteurs de tabac, et avec l'association biarrote Tree6clope. Plus qu'un simple document paraphé par les deux édiles, la convention signée avec cet éco-organisme, agréé par le ministère de la Transition énergétique pour soutenir les stratégies de lutte contre la pollution liée aux mégots de cigarette, a déjà permis aux deux collectivités d'acquérir et d'installer, sur des endroits stratégiques de la voie publique, 17 nouveaux cendriers.

« Elle passera également, dès cet été, par une action commune de sensibilisation au respect de l'environnement urbain et à l'enjeu de préservation de la qualité des eaux de baignade, en rappelant que plus d'un déchet sur deux qui sont ramassés sur nos plages sont des mégots de cigarette », s'engage-t-on de part et d'autre de la Nivelle.

« Responsabiliser les fumeurs »

L'originalité de cet élan soutenu financièrement par Alcome à hauteur d'1,58 euro par habitant (environ 9 600 euros pour Ciboure, plus de 18 000 pour Saint-Jean-de-Luz), sur ces communes touristiques, passe ici par la valorisation des mégots collectés via ces cendriers nouvelle génération, certains dits « de vote », « interactifs ».



Des réceptacles bien visibles assortis de messages ludiques de prévention qui, selon le président de Tree6clope, permettraient de réduire de 50 % le nombre de mégots jetés sur la voie publique sur les secteurs où ils sont déployés.

Contrairement à ceux jetés dans la cinquantaine de cendriers déjà en place sur les deux villes, ces déchets plastiques non biodégradables et extrêmement polluants sont récupérés toutes les deux semaines par les équipes de Tree6clope, puis remis à l'Unité de valorisation énergétique (UVE) du Sictom 40, à Bénesse-Maremne, dans les Landes.

« On avait le choix entre la valorisation énergétique par incinération, pour produire de l'électricité, et le principe du recyclage. Mais le système du recyclage n'est pas encore abouti et donc, pour l'instant, c'est la méthode de la valorisation par incinération qui est privilégiée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) », commente le Luzien Laurent Donse, président et fondateur de Tree6clope.

Présente ce lundi à Saint-Jean-de-Luz, la directrice générale d'Alcome, Marie-Noëlle Duval, salue à la fois l'engagement des deux communes du littoral et le travail de terrain mené par Tree6clope, directement avec les collectivités publiques et avec de nombreux établissements privés (cafés, hôtels, lycée, établissements de santé, etc.).

L'objectif de l'éco-organisme, agréé depuis août 2021, est, explique-t-elle, de réduire de 40 % le nombre de mégots jetés dans la nature d'ici 2027, date de la fin de l'agrément ministériel.

Des bilans annuels doivent permettre de compléter et d'affiner ces dispositifs, « pour gagner petit à petit en efficacité ». Alcome remettra notamment des cendriers de poche pour les grands événements organisés par les deux villes. « L'idée, ce n'est pas de stigmatiser les fumeurs, mais de les responsabiliser face à cet enjeu environnemental qui est capital », concluent d'une voix les deux édiles.





<https://media.sudouest.fr/15455621/1200x-1/p1001896.jpg>





<https://media.sudouest.fr/15455621/1000x500/p1001896.jpg?v=1685978730>

